

de tout ce qu'il croira que nous devons estre informé pour le bien du service du Roy. Donné à Montréal, ce trente juillet 1706."

" VAUDREUIL."

" Vu bon pour être continué en considération des services énoncés dans la commission cy-dessus, fait à Montréal, ce 13^e. aoust 1727."

" BEAUHARNOIS "

L. † S. " Par monseigneur,

" DUMONTIER."

Autre commission de Capitaine de milice.

Le S. Pierre Casaubon,) " Charles mis. de Beauharnois, commandeur
Capit. en second à) de l'ordre Royal et militaire de St. Louis,
Berthier.) chef d'Escadre des armées navales de sa Ma-
jesté, Gouverneur et Lieutenant-Général pour le Roy en toute la nou-
velle France, Terres et pays de la Louisiane."

" Etant nécessaire pour le bien du Service et faciliter l'Exécution de nos ordres, d'Etablir un capitaine en Second de la compagnie de milice de la Côte de Berthier commandée par le Sr. Laferrière à la place du S. Jean-Baptiste Casaubon, et Etant bien informé de la sage conduite, Expérience et Capacité du S. Pierre Casaubon, son frère, et de son zèle, affection, et fidélité au service du Roy, Nous, en vertu du pouvoir à nous donné par sa Majesté, avons nommé et éably, et par ces présentes, nommons et établissons le d. S. Pierre Casaubon, Capitaine en second de la dte. Compagnie, pour en faire les fonctions, et exécuter tous les ordres qui luy seront par nous adressés ou de notre part. Enjoignons aux habitants qui composent la dte. compagnie de luy obéir et entendre en tout ce qu'il leur commandera pour le service du Roy, sous peine de désobéissance."

" Mandons au S. neveu, Colonel des milices, de ce Gouvernement, de faire recevoir et reconnaître le d. S. Casaubon en la dte. qualité de Capitaine en second de la dte. compagnie de tous et ainsy qu'il appartiendra. En foy de quoy nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer le cachet de nos armes, et contresigner par notre secrétaire ; fait à Montréal le 26 avril 1745.

" BEAUHARNOIS."

L. † S. " Par Monseigneur,

" CHARNAZART.

Congé de retraite accordé à un capitaine de milice.

L. † S.

" Guy Lord Dorchester, Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Haut et Bas Canada, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, et de leurs dépendances ; Vice-Amiral d'Icelles ; Général et Commandant en chef de toutes les Troupes de sa Majesté dans les dites Provinces et dans l'Isle de Terre-neuve, Etc., Etc., Etc.

" Le Sieur Pierre Casabon-Dostaler, Capitaine de Milice à Ber-